



## CONFERENCE DES PRESIDENTS DES REGIONS DE GUADELOUPE, MARTINIQUE ET GUYANE

LUNDI 17 MAI 2010

### DECLARATION FINALE

Dans le prolongement de la rencontre entre Serge LETCHIMY et Victorin LUREL le 12 mai dernier, une réunion des exécutifs des régions Guadeloupe, Guyane et Martinique a été organisée le 17 mai à Cayenne par le Président Rodolphe ALEXANDRE.

Les trois Présidents étaient accompagnés des conseillers régionaux :

- Jocelyn MIRE et Christian BAPTISTE pour la GUADELOUPE
- Maurice ANTISTE et Jean CRUSOL pour la MARTINIQUE
- Jocelyn HO-TIN-NOE, Hélène SIRDER, Boris CHONG-SIT, Fabienne MATHURIN-BROUARD, Carol OSTORERO, Sylvie DESERT, Rémy-Louis BUDOC, Isabelle PATIENT pour la GUYANE.

Les travaux se sont déroulés en deux ateliers, l'un portant sur les questions économiques et le second sur les questions institutionnelles.

La région a pris acte de la communication adoptée à Fort de France le 12 mai.

Elle a apporté certains éclairages particuliers sur les points suivants dans le domaine économique.

### Atelier n° 1 : Développement Economique

#### I - Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Il est proposé la mise en place d'un Comité de suivi qui pourrait avoir comme objet de :

- Recueillir l'ensemble des informations
- Faire des propositions aux exécutifs régionaux
- Faire des propositions pour la poursuite des travaux sur l'harmonisation des tarifs
- Faire des propositions sur les coûts et tarifs

Au-delà de l'installation de ce comité, il est ressorti des échanges, la nécessité d'élaborer un partenariat entre les trois régions – la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane travaillant toutes les trois avec le délégataire de la DSP qui devrait faciliter :

- L'éventualité d'une assistance technique et juridique commune
- Les démarches à entreprendre en vue des contentieux envisagés
- Les possibilités de poursuite des travaux
- La mise en œuvre d'une tarification homogène sur les 3 régions
- La définition d'achats groupés

Un groupe plus décisionnel pourrait par la suite être établi afin de suivre l'évolution des problématiques TIC sur les trois régions.

## **II - La continuité territoriale**

Il est fait le constat partagé d'une reprise en main par l'Etat du dispositif d'aide à la continuité territoriale. Aussi, face à cette question éminemment politique qui se pose sur la circulation des biens et des personnes au niveau infra-régional mais également sur les liaisons vers la France hexagonale, il est proposé d'élaborer une réponse commune aux projets de décrets récemment soumis aux trois exécutifs régionaux concernant la gestion du fonds de continuité territoriale prévu à l'article 50 de la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer.

## **III – Octroi de mer et marché unique**

La loi relative à l'octroi de mer et son décret d'application créent des règles d'échanges particulières entre la Guyane et les Antilles. Ces règles permettent aux productions antillaises d'être fiscalement favorisées, par rapport aux productions guyanaises sur leur marché domestique. Afin de rétablir un équilibre entre les différents territoires, les collectivités s'accordent pour :

- Appuyer la demande d'extension de la liste de Guyane, pendante devant les instances communautaires ;
- Que les services en charge de l'octroi de mer s'accordent afin de poser un diagnostic sur le fonctionnement des échanges entre la Guyane et le marché unique antillais. A l'issue de ce diagnostic, une étude sera commanditée afin d'équilibrer les échanges entre la Guyane et les Antilles.

Les collectivités régionales souhaitent qu'une politique de développement économique et fiscale soit mise en œuvre.

## **IV Recherche Développement et Pêche**

Contribution du PARM pour positionner une collaboration interrégionale en matière de Recherche développement sur deux axes stratégiques :

- l'agrotransformation
  - la valorisation des plantes aromatiques médicinales
- A l'appui des compétences du pôle agroalimentaire des axes de collaboration potentielle proposés sont :
- le développement des partenariats en R&D ;
  - des échanges d'expériences et d'expertise ;
  - la mutualisation des moyens techniques et humains ;
  - favoriser l'accès des entreprises agroalimentaires aux ressources et compétences du PARM.
- Proposition d'un groupe de travail entre les services régionaux.

S'agissant de la pêche les élus souhaitent la mise en place d'un groupe de travail pour définir les modalités d'échanges entre les régions.

## **V- Carburants**

Les régions s'accordent sur la nécessité de réviser la structure de prix, ses modalités d'administration. Elles s'accordent pour définir une position commune à la lumière des conclusions du rapport que devrait remettre l'ANACT au Gouvernement le 22 juin.

## **Atelier n° 2 : Politique**

### **I - La collectivité unique :**

Les délégations de Martinique et de Guyane ont procédé à un échange de vue très constructif sur la mise en place des futures collectivités uniques devant se substituer aux régions et départements.

Les points relatifs au mode de scrutin, à la gouvernance, au nombre d'élus et au calendrier ont fait l'objet d'un examen particulier.

A ce titre, il a été rappelé qu'au sein de chacun des deux territoires concernés par cette mise en oeuvre d'une collectivité unique, une concertation plus générale sur ces problématiques devra avoir lieu entre les conseillers régionaux et généraux, après consultation des autres élus locaux.

S'agissant du calendrier, les Régions Guyane et Martinique ont rappelé les contraintes juridiques susceptibles de faire obstacle à la réduction de la durée des mandats des élus régionaux en cours d'exercice, résultant notamment des dispositions de la loi 2010-145 du 16 février 2010 organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux et de la Jurisprudence du Conseil Constitutionnel y afférente, notamment celle du 11 février 2010.

Le cap de 2014 aurait au surplus pour avantage de déterminer dans le respect du Principe de Libre Administration des collectivités territoriales, les modalités organisationnelles, financières et administratives devant permettre d'aboutir à une optimisation de cette fusion.

La délégation de Guadeloupe a participé aux débats et a informé ses homologues de sa propre démarche.

## **II - Conférence permanente des exécutifs régionaux**

Les trois présidents de région ont convenu de se revoir en Guadeloupe dans le courant du mois de Juin 2010, pour tenir la conférence des exécutifs régionaux de Guadeloupe, Guyane et Martinique devant aboutir à une déclaration commune et la mise en place d'un cadre juridique permanent de coopération.

Cette instance de concertation destinée à être pérennisée, marque la volonté de débattre et d'apporter des solutions à leurs problématiques communes et sera dotée de moyens financiers et logistiques communs.

La périodicité des réunions sera définie dans le cadre d'une convention tripartite.

**Le Député, Président  
du Conseil Régional  
de la Guadeloupe,**



**VICTORIN LUREL**

**Le Président  
du Conseil Régional  
de la Guyane,**



**Rodolphe ALEXANDRE**

**Le Député, Président  
du Conseil Régional  
de la Martinique,**



**Serge LETCHIMY**